



Edition périodique : Mars 2026

Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

L'IFJ est actif sur X et LinkedIn

L'IFJ est également actif sur X et LinkedIn. Par ces canaux, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour concernant les activités de l'Institut.

Vous pouvez suivre notre compte X ici : https://x.com/igo_ifj

Vous pouvez suivre notre compte LinkedIn ici : <https://be.linkedin.com/company/igo-ifj>

Table des matières

Actualités des hautes juridictions	3
1. Cour européenne des droits de l’homme (CEDH)	3
2. Cour de justice	3
3. Cour constitutionnelle	6
4. Cour de cassation	6
Actualités des cours et tribunaux.....	7
Universités – Barreaux – Associations - Autres	7
1. Universités	7
2. Autres	7
Actualités du Parlement.....	8
1. La justice et la Chambre des représentants	8
2. Autres législations - liens utiles	8
Autres institutions nationales, européennes et internationales	9
1. Législation européenne – liens statiques	9
Contact	9

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 2 au 6 mars 2026](#)
- [Lettre d'information 9 au 13 mars 2026](#)
- [Lettre d'information 16 au 20 mars 2026](#)
- [Lettre d'information 23 au 27 mars 2026](#)
- [Nieuwsalert 12 maart 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 17 maart 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 24 maart 2026 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 16. Februar – 6. März 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 2. März – 13. März 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 9. März – 20. März 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 16. März– 27. März 2026 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [T-1180/23](#), Arrêt du Tribunal du 25 février 2026, Coopération des autorités de police et des autres services répressifs des États membres – Service de communications cryptées Sky ECC – Prétendus traitements illicites de données à caractère personnel – Recours en annulation – Acte non susceptible de recours – Acte préparatoire – Recevabilité – Traitement de données à caractère personnel par des États membres et transfert de celles-ci à Europol – Transfert de données à caractère personnel par Europol à un État membre – Transfert de données à caractère personnel d'Eurojust à un pays tiers – Responsabilité non contractuelle – Article 50 du règlement (UE) 2016/794 – Responsabilité solidaire d'Europol et des États membres du fait de traitements illicites de données – Violation suffisamment caractérisée d'une règle de droit conférant des droits aux particuliers – Réalité du préjudice – Règlement (UE) 2018/1727 – Insuffisance de coordination par Eurojust des poursuites pénales entre un État membre et un pays tiers – Articles 71, 72, 89, 91 et 92 du règlement (UE) 2018/1725
- [C-5/25](#), Conclusions du 5/3/2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale – Opérations de traitement effectuées par les juridictions dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle – Applicabilité de la directive (UE) 2016/680 – Vérification de l'identité de l'accusé en audience publique – Données relatives au lieu de naissance, à la nationalité, au lieu de résidence, à la formation, à la situation familiale, au casier judiciaire et au "peuple d'appartenance"
- [C-507/24 P](#) Conclusions du 5/3/26 - Pourvoi – Droit institutionnel – Coopération renforcée concernant la création du Parquet européen – Règlement (UE) 2017/1939 – Nomination des procureurs européens du Parquet européen – Nomination de l'un des candidats désignés par la République hellénique – Violation alléguée des règles applicables à la nomination des procureurs européens – Recours en annulation – Contrôle de la légalité de la proposition de nomination
- [C-716/24](#), Conclusions du 5/3/26 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) no 655/2014 – Procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires – Article 2, paragraphe 2, sous c) – Considérant 8 – Champ d'application – Ouverture d'une procédure d'insolvabilité dans un État tiers – Exclusion
- [C-681/24](#), Conclusions du 13/3/2026, Manquement d'État – Article 258 TFUE – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive 2013/48/UE – Droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales – Article 3, paragraphe 3, sous b) – Droit à la présence d'un avocat lors de l'interrogatoire – Article 3, paragraphe 6 – Dérogation temporaire – Législation nationale prévoyant que les suspects ou les personnes poursuivies sont interrogés sans avocat si l'avocat ne se présente pas dans un délai déterminé – Transposition incorrecte
- [C-516/24](#), Arrêt du 13/3/26 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) no 4/2009 – Compétence en matière d'obligations alimentaires – Article 12 – Litispendance – Détermination du tribunal premier saisi – Article 9, sous a) – Notion d'"acte équivalent" à un acte introductif d'instance – Dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle devant une juridiction d'un État membre par un créancier d'aliments en vue de l'introduction d'une action tendant à la modification des obligations alimentaires dues à son égard – Introduction subséquente, par le débiteur d'aliments, d'une demande de modification de ses obligations alimentaires devant une juridiction d'un autre État membre – Introduction ultérieure de l'action du créancier d'aliments devant la première juridiction après l'octroi, par celle-ci, de l'aide juridictionnelle – Qualification de cette demande d'aide juridictionnelle d'"acte équivalent" – Conditions

- [C-8/24](#), Arrêt du 17/3/2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Règlement (UE) 2018/1805 – Article 1er, paragraphes 1 et 4 – Décision de confiscation adoptée dans le cadre d'une procédure pénale – Article 2, point 2 et point 3, sous a) et d) – Confiscation en lien avec une infraction pénale, mais sans condamnation définitive – Décision de confiscation ordonnée dans un jugement d'acquiescement constatant que les biens à confisquer constituent le produit d'une infraction pénale différente de celle ayant conduit à ce jugement et à laquelle ont participé d'autres personnes que les prévenus acquittés – Absence d'acte d'accusation contre ces personnes – Article 19, paragraphe 1, sous h) – Motifs de non-reconnaissance et de non-exécution des décisions de confiscation – Situations exceptionnelles dans lesquelles il existe des motifs sérieux de croire, sur la base d'éléments précis et objectifs, que l'exécution de la décision de confiscation entraînerait, dans les circonstances particulières de l'espèce, une violation manifeste d'un droit fondamental énoncé dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Article 47 de la charte des droits fondamentaux – Droit à un recours effectif et droits de la défense – Absence d'usage des voies de recours effectives dans l'État membre d'émission
- [C-43/23](#), Arrêt du 19/3/26 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) no 1346/2000 – Procédures d'insolvabilité – Article 13 – Conflits de lois – Prêt octroyé par un associé d'une société de capitaux à cette société – Action en restitution des paiements reçus par le prêteur avant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité – Action visant à assurer le respect du rang des créances dans cette procédure
- [C-159/25](#), Conclusions du 19/3/26 - Renvoi préjudiciel – États membres – Obligations – Établissement des voies de recours nécessaires pour assurer une protection juridictionnelle effective – Respect du principe de l'indépendance des juges – Tribunal indépendant et impartial, établi par la loi – Attribution des affaires aux juges – Composition irrégulière d'une juridiction – Principe de l'immutabilité de la formation de jugement – Systèmes d'intelligence artificielle
- [C-824/24 \(affaire belge\)](#), Arrêt de la Cour du 26 février 2026, Manquement d'État – Directive 2006/123/CE – Services dans le marché intérieur – Article 16 – Libre prestation des services – Article 23 – Assurances et garanties professionnelles – Obligations découlant de ces articles – Vente d'immeubles à construire – Imposition d'une garantie d'achèvement aux entrepreneurs et aux vendeurs non agréés
- [C-524/23 \(affaire belge\)](#), Arrêt de la Cour du 26 février 2026, Manquement d'État – Article 258 TFUE – Directive (UE) 2016/1164 – Règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur – Article 8, paragraphe 7 – Calcul des revenus des sociétés étrangères contrôlées – Obligation d'autoriser le contribuable à déduire de sa charge fiscale l'impôt payé par la société étrangère contrôlée – Champ d'application – Montages non authentiques mis en place essentiellement dans le but d'obtenir un avantage fiscal – Défaut de transposition
- [C-819/25 PPU \(affaire belge\)](#), Conclusions du 5/3/26, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Regroupement familial – Autorisation d'entrée et de séjour – Directive 2003/86/CE – Article 5 – Article 13, paragraphe 1 – Protection consulaire des citoyens de l'Union – Article 20, paragraphe 2, sous c) – Article 23 TFUE – Article 46 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Directive (UE) 2015/637 – Obligation pour un État membre d'inclure les bénéficiaires d'un regroupement familial dans un processus d'évacuation de la bande de Gaza mis en place par cet État membre ou d'informer les autorités de tout pays tiers empêchant ces bénéficiaires de se rendre dans l'Union du fait que ces derniers souhaitent y séjourner et disposent, à cet égard, des visas requis
- [C-119/24 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 12/3/26, Renvoi préjudiciel – Libre circulation des travailleurs – Impôt sur le revenu – Taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, pouvant être établie par les communes ou les agglomérations dans lesquelles ces personnes résident – Supplément d'impôt sur le revenu à la charge des non-

résidents fiscaux versé au profit de l'État – Charge fiscale des non-résidents fiscaux plus lourde que celle supportée par les résidents fiscaux d'un État membre – Comparabilité des situations – Absence de justification

- [C-150/25 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 12/3/26, Renvoi préjudiciel – Article 45 TFUE – Libre circulation des travailleurs – Impôt sur le revenu – Revenus professionnels perçus dans un autre État membre – Exonération avec réserve de progressivité dans l'État membre de résidence – Inapplication d'une convention bilatérale visant à éviter les doubles impositions par État cocontractant – Perte d'une partie des avantages fiscaux liés à la situation personnelle et familiale du contribuable
- [C-339/25 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 19/3/26, Renvoi préjudiciel – Services de paiement dans le marché intérieur – Directive (UE) 2015/2366 – Habilitation des établissements de paiement à exercer des services auxiliaires étroitement liés – Service de change – Contrats à terme flexible sur devises – Directive 2014/65/UE – Règlement délégué (UE) 2017/565 – Services d'investissement – Instruments financiers – Exclusion des services d'investissement fournis à titre accessoire par d'autres professionnels – Exemption de la prestation accessoire de services d'investissement fournis par des prestataires de services de paiement (exemption payment)

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Plateforme électronique de la Cour constitutionnelle

La nouvelle plateforme électronique de la Cour constitutionnelle, « **eProConst** », vous permet de déposer au format numérique vos pièces de procédure, telles que les requêtes et les mémoires.

Cliquez sur le lien suivant pour plus d'informations (temporairement exclusivement disponibles en néerlandais) : [eProConst](#)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 26 février 2026](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 5 mars 2026](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 12 mars 2026](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 19 mars 2026](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Libercas : actualités de la Cour de cassation

Libercas contient les sommaires des arrêts de la Cour de cassation publiés, classés selon la liste des mots-clés de la Cour.

- [Libercas janvier - février 2026](#)

Actualités des cours et tribunaux

Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers.

- [191^{ste} editie \(januari- februari 2026\) \(NL\)](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°206 - 2 mars 2026](#)
- [Les pages n° 207 – 16 mars 2026](#)

Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDEM – février 2026](#)

2. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(maart 2026\) \(NL\)](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Questions et réponses parlementaires (3^{ième} session de la 56^e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(26 novembre 2026\)](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens utiles

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [lubel => Juportal](#)
Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :
 - [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque

Autres institutions nationales, européennes et internationales

1. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- **NOUVEAU !** Site internet, banque de données et forum relatif à la coopération judiciaire civile et droit international privé : <https://www.just-be-europe.be/>
- **Appel à tous les magistrats qui traitent des dossiers civils et commerciaux avec des aspects de coopération judiciaire civile et de DIP** : faites usage du réseau belge d'euro-coordonateurs, du site web, de la banque de données et du forum de discussion : <https://www.just-be-europe.be/>

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.